

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	30 (1922)
Heft:	10
Rubrik:	Examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Nous avisons les intéressés que les examens institués par l'Alliance auront lieu à la **fin de novembre**; ils auront lieu dans plusieurs villes, et *les candidats seront convoqués* dans les localités les plus rapprochées de leur domicile.

Tous ceux et toutes celles qui désirent se soumettre à cet examen doivent en faire la demande au soussigné, et lui adresser un *curriculum vitae*, une pièce contenant les indications d'état-civil, les certificats obtenus précédemment et qui permettent de juger si les candidats ont rempli exactement les conditions d'admission à l'examen. Le prix d'inscription est de fr. 30 pour les Suisses, de fr. 45 pour les étrangers.

Berne (Schwanengasse 9), 15 septembre 1922.

Le président de la Commission des examens,
D^r C. ISCHER.

Jeunesse et Croix-Rouge

Le numéro d'août de la *Revue mensuelle de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* publie un article intéressant sur les *Croix-Rouges de la jeunesse* et leur organisation dans différents pays.

Bien que ces «sections cadettes» soient pour ainsi dire inconnues en Suisse où nous ne savons que Genève qui cherche à en créer une, et où ces organisations ne semblent guère rencontrer qu'une bienveillante indifférence, nous voudrions leur consacrer quelques lignes. Elles y ont d'autant plus droit, nous semble-t-il, que dans bien des pays neufs c'est par ces Croix-Rouges de la jeunesse que les Croix-Rouges nationales peuvent préparer leur propre avenir.

En mars 1922, le Conseil général de la *Ligue des Croix-Rouges* recommandait aux sociétés nationales de s'efforcer d'enrôler des écoliers dans la Croix-Rouge de la jeunesse, en adaptant l'organisation de cette dernière aux systèmes scolaires des divers pays. Cette recommandation propose que chaque groupement, chaque sec-

tion cadette, prévoie dans ses statuts un article de la teneur suivante :

« La Croix-Rouge de la jeunesse de est organisée en vue d'inculquer aux enfants l'idéal de paix de la Croix-Rouge, de les habituer à prendre soin de leur santé, de les exercer à comprendre les devoirs de la solidarité humaine et civique, enfin de développer chez eux le sens et la pratique de l'entr'aide envers la jeunesse de leur pays et de toutes les nations. »

Dès avant la guerre, il existait déjà des associations scolaires qui avaient entrepris diverses œuvres de charité en faveur de l'enfance, mais c'est bien la grande guerre qui a déclenché le mouvement des Croix-Rouges de la jeunesse. En 1914 c'est la Croix-Rouge du Canada qui eut l'idée d'enrôler des enfants pour préparer du matériel destiné à la santé physique et morale des troupes. En Italie, la Croix-Rouge entreprit de grouper les écoliers comme membres auxiliaires qui avaient à verser — par classes — des contribu-